

Délibération n°12.11

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
17 Juillet 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
31 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt le jeudi 23 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, , Mme PARRAIN Karine, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M DE ROCQUIGNY-DU-FAYEL Jean-Michel a donné pouvoir à VEYLAND Anne
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BOISSET Jean-Pierre

Objet : Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom (SIAEP Plaine de Riom)

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M JEAN Daniel

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

30 JUL. 2020

Rapport n°12.11 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom (SIAEP Plaine de Riom)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu les statuts en vigueur du SIAEP Plaine de Riom qui prévoient que RLV est représentée par :

- 28 délégués titulaires (2 délégués titulaires par commune d'origine)
- 14 délégués suppléant (1 délégué par commune d'origine),

Considérant que la communauté d'agglomération RLV s'est substituée au 1^{er} janvier 2020 à quatorze communes : Chambaron sur Morge, Chappes, Châtel-Guyon, Clerlande, Ennezat, Enval, Le Cheix sur Morge, Les Martres sur Morge, Malauzat, Ménétrou, Pessat-Villeneuve, Saint Beauzire, Saint Bonnet Près Riom, Varennes sur Morge.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, désigne les délégués suivants auprès du SIAEP Plaine de Riom :

Communes	28 Titulaires	14 Suppléants
Chambaron sur Morge	- Daniel LABBE - Patrice LAFAYE	- Alain ROCHE
Chappes	- Jean-Paul POTHIER - Hugues MOJAL	- Marc SAUDREAU
Châtel-Guyon	- Nathalie ABELARD - Gilles DOLAT	- Jacques DEAT
Clerlande	- Didier IMBERT - Aurélien PINHEIRO	- Jean Pierre MENARD
Ennezat	- Pierre BOUTET - Didier BARBIER	- Franck SOULHAT
Enval	- Roland GRANDJEAN - Patricia MEKADEM	- M. Dominique DEAT
Le Cheix sur Morge	- Lionel DESSENDIER - Bruno CORBIN	- Jean-François BONY
Les Martres sur Morge	- Jean-Luc CHASSAGNE - Luis CRESPO	- Joël COTTE
Malauzat	- Pierre Franck PAPPALARDO - Bruno CHAMPOUX	- Gilles LARGERON
Ménétrou	- Pascal MIGNOTTE - Jean-José GALINDO	- Jérôme De ABREU
Pessat-Villeneuve	- Gérard DUBOIS - Pierre REVILLIER	- Jean-Michel FAURE
Saint Beauzire	- David ARNAUD - Jean-Louis MEDYNSKA	- Virginie CLEMENT
Saint Bonnet Près Riom	- Thierry BAILLARGEAT - Antonio MARQUES	- Philippe GIRARD
Varennes sur Morge	- Julien SALGUES - Didier MICHEL	- Hervé LE CLANCHE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 24 juillet 2020***

Le Président

Frédéric BONNICHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Reçu à la Sous-Préfecture de la Seine

30.01.2009

